

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sarah Sarah durand

<https://www.cadre21.org/membres/7c49f7d7e699fce9af8dd4d1>

Date d'obtention : 2024-09-24 20:30:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est primordial de rencontrer la personne qui signale la situation, ensuite ouvrir la trousse sexto. Continuer les étapes, selon la grille d'évaluation.

Il faut être rassurant pour la victime et l'accompagner dans sa démarche. Il ne faut pas oublier que même si l'individu qui a reçu les photos est majeur, on se doit de poursuivre la trousse sexto*.

Ensuite, nous devons confisquer le cellulaire ou autre matériel contribuant à propagé les images ou vidéos pornographiques.

Nous devons par la suite contacter le service de police pour faire la suite de la démarche. À partir de ce moment, c'est le service de police qui prend en charge la situation.

Sensibilisation auprès de la victime et voir si besoin d'entamer une enquête policière.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Tout d'abord, j'ai retenue qu'il faut d'abord recueillir l'information du signaleur de la situation, elle peut nous apporter davantage informations nous permettant une meilleure analyse de la situation, par la suite, la victime et voir la ou les personnes réceptives des envoies.

Ensuite, j'ai bien compris que même si la personne victime n'est pas nue sur les photos, il est de notre devoir de continuer l'évaluation de la grille et de maintenir les étapes de la trousse sexto. S'il n'y a pas d'éléments qui démontrent une propagation, nous traitons le dossier conformément aux politiques de l'établissement scolaire.

Enfin, je retiens que si la situation est externe de l'école et ne touche pas au milieu scolaire, on se doit de référer la victime aux service de police. Nous allons toutefois, assumer le suivi conformément aux directives de l'établissement et offrir un soutien au besoin.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de prise en charge des informations de la victime et de prendre notre rôle d'intervenant au sérieux. Demande à la victime s'il y a d'autres personnes au courant de la situation de sexto. Il est impératif d'être bienveillant, rassurer l'individu sur le mauvais choix ne la définit pas comme personne et la guider dans la suite de la trousse sexto.

J'aime également l'étape de confisquer le téléphone du ou des récepteurs afin de maximiser la chance qu'aucune propagation n'est eu lieu.

Finalement, je trouve intéressant de pouvoir, grâce aux étapes de la trousse, voir la nature de la situation - impulsive ou malveillant. Cela rend bien clair la suite de la démarche et du partenariat avec le service police.